



**PRESENTATION DE LA FORMATION DE PREPARATION AL'EXAMEN DE
CERTIFICAT CAPACITE PROFESSIONNELLE DE
CONDUCTEUR DE TAXI**

La formation est inscrite au Répertoire Spécifique sous le code : RS5635 / Date échéance 31/12/26

Le certificateur étant : Le Ministère de la transition écologique et de cohésion des territoires

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Préparation à l'examen du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi : modules admissibilité et admission.

PUBLIC VISE

Les candidats à la profession de taxi, sous quelque forme que ce soit dans la limite des textes en vigueur, en vue d'obtenir le Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi.

a) PRE-REQUIS D'INSCRIPTION AU CCPCT

Le candidat doit être titulaire du permis de conduire de catégorie B non affecté par un permis probatoire

Avoir déposé un dossier complet d'inscription à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi auprès de l'administration organisatrice et par conséquent satisfaire aux obligations réglementaires relatives à cette inscription citée à l'article 3 de l'arrêté du 3 mars 2009.

Et pour rappel notamment :

- Être titulaire du permis de conduire de catégorie B en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L 223-1 du code de la route.
- Ne pas avoir fait l'objet, dans les dix ans précédant la demande d'inscription, d'un retrait définitif de la carte professionnelle de conducteur de taxi, en cas de violation de la réglementation applicable à la profession.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une exclusion pour fraude, dans les cinq ans qui précèdent la demande, lors d'une session à l'examen de taxi.

b) PRE-REQUIS D'OBTENTION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

- Être titulaire du permis de conduire de catégorie B en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L 223-1 du code de la route.
- Avoir répondu à la vérification par les services de l'Etat du bulletin n° 2 du casier judiciaire pour se présenter à l'examen (le centre de formation se dégage de toute responsabilité dans ce domaine).
- Être en possession d'un certificat médical favorable délivré par un médecin agréé.
- Être en possession d'une attestation d'obtention de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » délivrée depuis moins de deux ans au moment du dépôt du dossier.

CONDITION D'ADMISSION EN FORMATION :

Être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES ADMISSIBILITE :

La formation est constituée de cours théoriques en salle qui utilisent des moyens audiovisuels.

Moyens pédagogiques :

- Malette de formation avec logo du centre de formation
- Classeur : adresses utiles
- Séances de formation en salle
- Etudes de cas concrets
- Paperboard - Présentoir Taximètre – Tableau Blanc – Vidéoprojecteur

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES ADMISSION (conduite):

La formation est constituée de cours théorique en salle et une formation dans des Véhicule Ecole Taxi

Moyens pédagogiques

- Véhicule Ecole Taxi double commande
- GPS
- Présentoir Taximètre
- Carte locale



DEROULEMENT DE LA FORMATION ADMISSIBILITE

1. Préparation aux **5 épreuves nationales** : T3P – sécurité routière – gestion – français – anglais.
2. Préparation à l'**épreuve écrite spécifique au taxi de portée nationale** : Règlementation nationale du taxi et gestion du métier.
3. Préparation à l'**épreuve écrite spécifique taxi de portée locale : Règlementation – Topographie – Tarification locale Taxi.**
⇒ Exposés des textes règlementaires, présentation par projection sur écran, études sur cartes et plans

DEROULEMENT DE LA FORMATION ADMISSION

Préparation aux **1 épreuve départementale** :

1. Effectuer une course Taxi
2. Répondre oralement à des questions sur l'accès à la profession et la connaissance culturelle et touristique de la ville et du département.
⇒ Conduite et repérage dans la ville d'examen à bord d'un véhicule spécifique Taxi Ecole.
⇒ Utilisation et manipulation du taximètre et des équipements spéciaux.
3. Examen blanc pour contrôle des acquis.

*

PREPARATION AUX EPREUVES THEORIQUES D'ADMISSIBILITE

CONTENU ET SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET D'APPRECIATION DES RESULTATS

A - T3P

PREPARATION A L'EPREUVE REGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES

- **Durée : 28 heures / 4 jours -**
- **Horaires : 8h00-12h00 / 13h00 – 16h00 - en salle de cours –**

- ❖ Réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- ❖ Réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- ❖ Obligations générales relatives aux véhicules et au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue et d'assurance ;
- ❖ Contrôles en entreprise ou sur route : documents relatifs au conducteur et au véhicule. Sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- ❖ Rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels, connaissance des autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- ❖ Règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- ❖ Notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- ❖ Notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- ❖ Dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

B - GESTION

- **Durée : 35 heures / 5 jours -**
- **Horaires : 8h00-12h00 / 13h00 – 16h00 - en salle de cours –**

- ❖ Les principes de base de gestion et de comptabilité : obligations et documents comptables ; charges, coût de revient, charges fixes et variables, produit d'exploitation, bénéfice, résultat, seuil de rentabilité, amortissements... ;
- ❖ Les formes juridiques d'exploitation ;
- ❖ Les modes d'exploitation ;
- ❖ Les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales ; Les différentes formalités déclaratives ;
- ❖ Les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; les principes de cotisations et prestations par tranche (maladie, vieillesse, chômage...) ;
- ❖ Composition et rôle des Chambres des Métiers et de l'Artisanat.

Contrôle des connaissances : Exercices de révision en groupe et examen blanc dans les conditions de l'épreuve.

Dont compétences spécifiques - Epreuve de Gestion propre au Taxi :

- ❖ La détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
- ❖ La taxe de stationnement.

Contrôle des connaissances : Exercices de révision en groupe et examen blanc dans les conditions de l'épreuve.



C – SECURITE ROUTIERE

- **Durée : 28 heures / 4 jours -**
- **Horaires : 8h00-12h00 / 13h00 – 16h00 - en salle de cours -**

- ❖ Les règles du code de la route ;
- ❖ Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue... ;
- ❖ Les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- ❖ Les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones, tablettes, p.c... dans les véhicules ;
- ❖ Les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- ❖ Les règles de conduite à tenir en cas d'accident ;
- ❖ Le constat amiable d'accident matériel ;
- ❖ Les sanctions des infractions au code de la route ;
- ❖ La réglementation du permis de conduire ;
- ❖ La prise en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

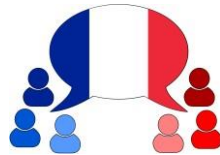




D – FRANÇAIS

PREPARATION A L'EPREUVE DE COMPREHENSION ET EXPRESSION EN LANGUE FRANCAISE

- **Durée : 14 heures / 2 jours**
 - **Horaires : 8h00-12h00 / 13h00 – 16h00 - en salle de cours -**
- ❖ Etude de textes simples ou documents, notamment en lien avec l'activité des transports.



E – ANGLAIS

PREPARATION A L'EPREUVE DE COMPREHENSION ET EXPRESSION EN LANGUE ANGLAISE

- **Durée : 14 heures / 2 jours -**
 - **Horaires : 8h00-12h00 / 13h00 – 16h00 - en salle de cours –**
- ❖ Etude de textes simples et expression en anglais, notamment en lien avec l'activité des transports.





FT

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE LA REGLEMENTATION LOCALE

(Inclus dans le programme passerelle VTC/TAXI)

- **Durée : 21 heures / 3 jours -**
- **Horaires : 8h00 - 12h00 / 13h00 – 16h00 - en salle de cours –**

- ❖ Le territoire d'exercice de l'activité ;
- ❖ La réglementation locale ;
- ❖ La tarification locale.



Contrôle des connaissances : Exercices de révision en groupe et examen blanc dans les conditions de l'épreuve.

GT

REGLEMENTATION NATIONALE ET GESTION DE L'ACTIVITE

(Inclus dans le programme passerelle VTC/TAXI)

- **Durée : 42 heures / 6 jours -**
- **Horaires : 8h00 - 12h00 / 13h00 – 16h00 - en salle de cours –**

- ❖ Fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- ❖ Articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- ❖ Régime des autorisations de stationnement ;
- ❖ Règles de tarification d'une course de taxi ;
- ❖ Activités complémentaires ouvertes aux taxis :
 - Transport collectif public de personnes : LOTI
 - Transport Assis Professionnalisé : TAP

Contrôle des connaissances : Exercices de révision en groupe et examen blanc dans les conditions de l'épreuve.





PREPARATION A L'EPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION (Inclus dans le programme passerelle VTC/TAXI)

CONTENU ET SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET D'APPRECIATION DES RESULTATS

- **Durée : 35 heures / 5 jours -**
- **Horaires : 8h00-12h00 / 13h00-16h00 –**

**A bord de véhicules taxi-école (double commande et équipements réglementaires)
Ou d'un véhicule taxi - tous munis de boîte de vitesse manuelle -**

- **Repérage, conduite en sécurité et souplesse dans le respect du code de la route et des dispositions locales, facturation d'une course de taxi ;**
- **Observation en tant que passager.**

Être capable de conduire un taxi en toute sécurité et savoir en permanence se repérer et se diriger :

- ❖ Pratique d'itinéraires sur la Métropole de Lyon : repérage, parcours jusqu'à la destination avec manipulation des équipements taxi et établissement de factures ;
- ❖ Apprentissage et observation en tant que passager ;
- ❖ Mise en situation professionnelle de conducteur de taxi au volant et en tant qu'observateur.

- **Accueil et commercialisation à bord d'un véhicule (prise en charge des clients et de leurs bagages...).**

S'adapter à la demande et aux besoins des clients en valorisant le service professionnel :

- ❖ Simulations de présence de clients : conversation, courtoisie, présentation....

Contrôle des connaissances : Examen blanc individualisé dans les conditions de l'épreuve.

N.B. : La constitution des groupes de travail, la position de conducteur ou de passager observateur, les conditions de circulation et le choix des destinations peuvent entraîner la modification de la durée et des horaires de la préparation à cette épreuve.





RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION A LA FORMATION

Johanna VALLON : 06 50 70 37 57

groupe.tra69@gmail.com



REFERENT HANDICAP A CONTACTER

POUR TOUTE INFORMATION

COMPLEMENTAIRE

REFERENT HANDICAP :

LABESQUE Christian : 06 03 86 41 26

labesquechristian.taxi1208@gmail.com